

Envoi par courriel et par télécopie : (514) 846-7209
blastere@axor.com

(DQ13)

Québec, le 25 juin 2008

Monsieur Bertrand Lastère
Groupe AXOR inc.
1950, rue Sherbrooke Ouest, 4^e étage
Montréal (Québec) H3H 1E7

**Objet : Projet d'aménagement hydroélectrique des chutes à Thompson
sur la rivière Franquelin – Question complémentaire**

Monsieur,

Le terme « droit d'entrée » a été utilisé à quelques reprises lors de l'audience publique et dans les documents de support au dossier, notamment dans la citation suivante : « Axor s'est engagé à verser 200 000 \$ dès son arrivée. Ce serait une sorte de droit d'entrée » (PR3.1, p. 119). La commission souhaite obtenir une définition précise de ce terme tel qu'utilisé notamment dans les documents officiels liant les deux actionnaires du projet.

Une réponse de votre part dans les meilleurs délais serait appréciée compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Nous vous remercions de votre diligence et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.



pour : Anne-Lyne Boutin
Coordonnatrice du secrétariat de la commission